

**PROJET D'ÉTUDE**  
**D'UNE PARTIE DU CHEMIN DIT DE LA GABRIELLE**  
**ET DES HABITATIONS QU'IL TRAVERSE**

Christian Lamendin 2014

# SOMMAIRE

## INTRODUCTION

### 1. LE CHEMIN DE LA GABRIELLE

- 1 – 1 Son historique page 4
- 1 – 2 Les vestiges de son tracé page 5
  - 1-2-1 Son tracé sur les cartes et croquis anciens
  - 1-2-2 Les vestiges mis à jour sur le chemin
    - 1-2-2-1 Les anciens ponts
    - 1-2-2-2 Les enrochements de pierres

### 2. LES HABITATIONS TRAVERSEES PAR LE CHEMIN

- 2 – 1 L'habitation *Grand Marée* page 7
- 2 – 2 L'habitation *la Reconnaissance* à Martin page 8

### 3. LE PROJET DE SAUVEGARDE DU CHEMIN

- 3-1 Actions à mettre en œuvre page 9
  - 3-1-1 Sur le chemin
  - 3-1-2 Sur l'habitation *la Reconnaissance* et *Grand Marée*
- 3-2 Les moyens proposés page 10

## CONCLUSION

## ANNEXES

## INTRODUCTION

Au XVI siècle, les Portugais découvrent les îles Moluques et leurs arbres à épice. Un siècle plus tard, les Hollandais s'emparent de ces îles et imposent au monde entier leur monopole sur le commerce des épices. Poivre, intendant de l'île Maurice mène une expédition en 1771 sur ces îles pour s'approprier des plants et graines d'arbres à épices au nom de la France. Une partie de ces végétaux est expédiée en Guyane en 1773. Le gouvernement de l'époque choisit alors dans le quartier de Roura, la montagne Gabrielle comme emplacement pour établir l'établissement des épiceries dit l'habitation Gabrielle. L'objectif est d'y produire principalement des clous de girofle. Un chemin est alors aménagé pour amener les épices produites à Cayenne. Ce chemin est nommé La Gabrielle.

La fin de l'esclavage en 1848, la chute des prix du girofle, la fuite des travailleurs en direction de l'orpaillage entraîne la disparition de l'habitation Gabrielle ainsi que celles des habitations avoisinantes à la fin du XIX siècle.

Aujourd'hui, ces lieux désertés par les hommes, sont tombés dans l'oubli.

Pourtant, le paysage reste marqué par l'empreinte de cette histoire. Les vestiges en pierres et briques des habitations Gabrielle, Grande Marée ou la Reconnaissance sont toujours visibles au coeur de la forêt qui les protège et les détruit en même temps. Quant au chemin de la Gabrielle, noyé dans la forêt et parfois enseveli sous les chablis, il existe toujours et ne demande qu'à renaître.

Ce patrimoine est majeur pour la compréhension de l'histoire coloniale de la Guyane. Le chemin La Gabrielle est un des rares chemins de communication de l'intérieur de la Guyane avec Cayenne, la plupart des transports se faisant par voie fluviale et par canaux jusqu'au début du XX<sup>ème</sup> siècle. Par ailleurs, les habitations situées le long de son tracé ont été aménagées au début de la colonisation et ont perduré jusqu'à l'abolition de l'esclavage ; leurs vestiges sont encore clairement visibles dans le paysage.

Notre projet vise à étudier l'histoire de ce chemin et des habitations qu'il traverse à partir du dépouillement des archives, puis à établir un état sanitaire des vestiges existants en procédant à un nettoyage de surface permettant un relevé photographique et topographiques. Nous établirons ainsi une carte précise localisant le chemin de La Gabrielle et positionnant les habitations situées le long de son tracé.

# 1 - LE CHEMIN DE LA GABRIELLE

## 1-1 Son historique

Lorsque Guisan<sup>1</sup> commence en 1779 ces plantations de girofliers<sup>2</sup> sur la montagne Gabrielle, celle-ci a déjà fait l'objet de travaux de défrichement de la part de plusieurs colons. L'un d'eux, Dupas de la Mansellière y avait ainsi acquis le 21 avril 1756 une importante concession<sup>3</sup> que ses héritiers vendirent à La Fayette en 1786:

*« avons concédé et concédons par ce présent au dit Sr Dupas de la Mansellière, ses hoirs et ayans cause la quantité de deux mil cinq cens pas de terre en quarré à prendre dans les terrains appelés la marée »*

C'est en partie sur cette concession que se retrouveront un certain nombre de girofliers, objet d'un litige entre l'Etat et Lafayette.

En 1774, Tugni<sup>4</sup> fait un relevé<sup>5</sup> des défrichés de plusieurs habitants sur la montagne Gabrielle. Sur celui-ci, on y note les noms des différents habitants concessionnaires, la représentation de bâtiments et le tracé de plusieurs chemins.

Guisan plante plusieurs milliers de girofliers qui produisent dès 1785. Puis Joseph Martin reprend, en tant que directeur de la Gabrielle suite à sa nomination en 1790, les plantations de ces arbres. La production de clous de girofle commence alors à devenir importante.

Cette habitation, gérée par le gouvernement ou affermée, produit pendant de longues années des épices, du rocou, du couac, etc...On y installe même une maison de correction en 1850 pour les enfants de moins de 16 ans.

La date exacte de son abandon est pour le moment inconnue, elle nécessitera encore un complément de recherche dans les archives mais en 1866, un procès verbal<sup>6</sup> indique une production de 2428 kg de couac.

Durant la centaine d'année de son existence, l'habitation la Gabrielle est reliée à Roura par un canal dit de la Gabrielle et/ou un chemin terrestre. Ce canal, construit vers 1802, inutilisable durant la saison sèche sera abandonné par manque d'entretien. Le chemin terrestre utilisé par les hommes ou les mulets<sup>7</sup> pour se rendre sur cette habitation reste donc toujours le moyen de communication principal pour se rendre sur cette habitation.

*« La Gabrielle est dans cette catégorie : elle a eu son embarcadère pendant de nombreuses années à trois heures de l'établissement et encore n'y arrivait on que par un chemin pierreux et [?] qui [?] les nègres dans leurs portages.*

*Cette habitation devenue très importante par les riches rapports en épicerie, ont sentit le*

1 Ingénieur agricole chargé de la mise en valeur des terres basses en Guyane.

2 Annexe, C Lamendin, 2014, rapport sur la culture du girofle en Guyane.

3 AD Guyane, terrier du 21 avril 1756.

4 Arpenteur du roi.

5 Anom, tracé repris sur une carte datée de 1791.

6 AD Guyane.

7 AD Guyane, L51, lettre du 30 octobre 1792 de l'Ordonnateur à Bordes (régisseur de la Gabrielle).

*besoin de substituer aux transports par terre ceux d'une navigation intérieure et l'on fit à grand frais de journées le canal qui existe. »<sup>8</sup>*

L'embarcadère dont parle Bernard se trouvait à l'époque situé près de l'habitation *la Caroline* sur l'Oyac.

Outre les hommes, des mulets empruntent le chemin pour conduire à Cayenne dans des barriques de bois la production de girofle.

*« J'ai l'honneur de vous prévenir, M. que les mulets destinés pour l'habitation de la Gabrielle doivent partir demain avec les barils vides pour Roura, où ils seront conduits par [?] »<sup>9</sup>*

Des recherches dans les archives départementales de la Guyane, au service d'archéologie de la Guyane et sur le terrain ont permis de préciser le tracé de ce chemin de la Gabrielle.

## **1-2 Les traces du chemin**

### **1-2-1 Son tracé sur les cartes et croquis anciens**

Une carte datée de 1868<sup>10</sup> dessine l'intégralité du chemin entre son début, au niveau du chemin du roi et sa fin sur l'habitation Gabrielle. En reportant ce tracé succincts sur la carte IGN 4716 de FOURGASSIE, on peut arriver à situer certaines portions de son tracé comme :

- Son début, au niveau d'un ancien pont situé entre les habitations la Caroline et Chevreuil près du village amérindien de Favard
- Sa montée le long d'une crête pour rejoindre la toute de Roura à Kaw
- Sa descente vers la crique St Martin
- Sa montée sur la montagne Gabrielle

Un autre document établi en 1869<sup>11</sup> lors de la succession d'Urbain Flotte, propriétaire de nombreuses habitations le long de l'Oyac affine le parcours dans sa première partie jusqu'à la crique Grande Marée (crique St Martin sur la carte IGN)

Un plan terrier<sup>12</sup> établi pour la concession de l'habitation *Grand Marée* établi en 1802 positionne quant à lui précisément le *chemin de l'habitation de la Gabrielle à la rivière de Roura* dans la traversée de cette concession

### **1-2-2 Les vestiges visibles le long du chemin**

Les premières reconnaissances effectuées sur le terrain ont permis de reconnaître uniquement la portion de chemin comprise entre la crique St Martin et l'habitation la Gabrielle. Nous proposons de concentrer notre étude sur ce parcours le long duquel plusieurs ouvrages en pierres ont été

8 Anom, DFC 574 Guyane, rapport de Bernard au gouverneur.

9 AD Guyane, L51-1792 30 octobre, Ordonnateur à Decoux.

10 Voir en annexe.

11 DAC Guyane, SRA.

12 AD Guyane, 3P2.

découverts.

### **1-2-2-1 Les anciens ponts**

Par une succession de collines entrecoupées de criques, on rejoint l'habitation la Gabrielle. Ces différents cours d'eau traversés ont fait l'objet d'ouvrages d'art de la part du gouvernement de l'époque.

Passons en revue, dans l'ordre chronologique du parcours, ces différentes constructions.

- **Pont sur la rivière St Martin entre les habitations *Grand Marée* et *Martin***

Une lettre de Martin au gouverneur Hugues en 1800 nous indique que la traversée de la crique s'effectuait alors sur un tronc d'arbre.

*« [...] votre premier voyage à la Gabrielle, vous aviez fait le chemin par terre, vous connaissiez le ruisseau de grande-marée que vous traversé sur un arbre qui le traverse encore.[...]»<sup>13</sup>*

Actuellement, nous avons sur la rive gauche de la crique une pile de pont en blocs de pierres sur laquelle aboutit un pavement d'une dizaine de mètres de longueur en pierres. En face, sur la rive droite, aucune trace de construction n'existe. Sans doute, les importantes crues que subit ce petit ruisseau encaissé ont détruit l'autre pile du pont.

- **Pont situé au niveau de l'habitation *Reconnaissance***

Le chemin passe en contrebas de cette habitation et franchit une centaine de mètres plus loin, une petite crique encaissée. Cet endroit, a fait l'objet d'un ancien pont pour la franchir. Actuellement, il reste une pile en pierres de ce pont ainsi qu'un petit pavement en pierres de trois mètres de long sur un mètre cinquante de large sur chacune des rives.

- **Ponts sur les deux prochaines criques rencontrées**

Le chemin continue à grimper en contournant une petite colline et arrive à une première crique qu'il franchit pour arriver à une seconde. Nous avons retrouvé pour la traversée de ces deux cours d'eau très peu profonds (70 centimètres) et très peu larges (2 mètres) des constructions en pierres de nature identique aux précédents ponts.

- **Pont en pierres avec un caniveau de briques**

A moins de cent cinquante mètres du dernier vestige de pont vu et sur la dernière crique avant l'habitation la Gabrielle, un pont complet existe. Cet ouvrage<sup>14</sup> d'une dizaine de mètres de long sur deux de large franchit une crique qui coule à deux mètres en contrebas. Il est en terre avec un parement de pierres sur chacune de ses faces. Un caniveau voûté en briques permet le passage de l'eau de la crique. Des pierres sur l'une de ses faces sont tombées et les racines des arbres menacent

13 AD Guyane.

14 Voir photo en annexe.

l'autre.

### 1-2-2-2 Les enrochements de pierres

Outre les différents ouvrages décrits précédemment par lesquels passait notre chemin, celui-ci a laissé son empreinte dans le paysage. En effet, une grande partie du tracé montre des décaissements des talus et des renforcements du chemin par des enrochement de pierres. Ainsi, sur sa dernière portion rectiligne et presque plate qui amène à l'habitation, un enrochement sur près de 400 mètres est très visible dans la végétation. Sur les autres portions, principalement celles qui sont planes, on ne le devine plus et c'est parfois la présence d' une ancienne bouteille de vin abandonnée qui permet de le repérer sous le couvert de la végétation.

Sur environ 2 kilomètres, le chemin a été ainsi repéré avec précision et on peut de nouveau fouler de nos pas ce sentier qu'empruntèrent des hommes et des bêtes durant plus de 250 ans.

## 2 - LES HABITATIONS TRAVERSÉES PAR LE CHEMIN

Outre l'habitation *la Gabrielle* terme du chemin, le chemin passait sur les habitations *la Reconnaissance* et *Grande Marée* que Bernard, alors directeur de la Gabrielle évoquait en 1818<sup>15</sup> dans un rapport.

*« Il est affligeant de voir que les montagnes productives qui entourent celle de la Gabrielle restent sans culture, n'y ayant d'autres habitations que celle de M Martin et de Mme Veuve Vogt toutes les deux encore formées par occasion puisqu'elles ont été par un directeur et un sous directeur de la Gabrielle. Pourquoi l'industrie n'a t elle pas approchée ce quartier malgré le succès obtenu en cultures dans les trois habitations qui le composent? »*

### 2-1 L'habitation *Grand-Marée*

En annexe, l'histoire de cette habitation<sup>16</sup> est évoquée. On se contentera ici de retracer les grandes lignes de son passé lié à l'histoire du girofle et du rocou.

Le 31 mars 1802 (an 11, 10 germinal), Guérineau, pharmacien à Cayenne, demande à Victor Hugues une concession près de la Gabrielle qui lui est accordée en 1804. Lalanne en est peu de temps après le propriétaire. Il revend ensuite cette habitation à Lesage et Vogt. On y cultivera le girofle et le rocou durant de nombreuses années. En 1856, Flotte l'achète à la veuve Lesage après en avoir été le fermier depuis 1849. Flotte y installe une usine à rocou qu'il déménagera à Cayenne en 1859. En 1889, l'habitation est toujours occupée. Un acte d'état civil de la ville de Roura indique à cette date le décès de Lucette Edzina âgée de 6 ans, fille de Daniel Alcindor et de feu Gertrude Polycarpe.

De ce passé, il subsiste de nombreux bâtiments et édifices en pierres remarquables tels que le mur

15 Anom, DFC Guyane.

16 DAC, SRA, Christian Lamendin, habitation Grand-Marée, avril 2014.

de soutènement de la terrasse, l'escalier en pierres taillées qui mène à la maison de maître, la sécherie à girofle, les cases des esclaves (puis des travailleurs libres) ou la roucourie.

## 2-2 L'habitation la Reconnaissance à Martin

Joseph Martin, botaniste du roi accompagné en 1788 des plants d'épice envoyés de l'île Maurice en Guyane. Ensuite, il part pour la Martinique et Saint Domingue pour en apporter une partie. Il revient de son voyage le 3 septembre 1790 en Guyane et en 1791, on lui confie la direction de l'habitation Gabrielle.

*Martin n'avait été chargé jusqu'alors que de la direction du jardin de botanique : la municipalité de Cayenne lui confia aussi celle de l'habitation nationale dite la Gabrielle, en l'invitant à remédier au dépérissement qu'elle avait éprouvé.<sup>17</sup>*

Le 8 novembre 1802<sup>18</sup>, il adresse un courrier à Hugues dans le but d'obtenir une concession proche de la Gabrielle ainsi que des esclaves afin de la mettre en valeur.

*« Je vous prie de vouloir bien m'accorder une concession sur la montagne située à l'est de la gabrielle de la dimension qu'il vous plaira de déterminer [...] facilitez les moyens de la mettre en valeur en m'accordant quelques noirs [...] je la considère comme un moyen de récompense qui n'est point onéreux à la république et que je crois avoir mérité par mon désintéressement et mon zèle. »*

Le 4 octobre 1805<sup>19</sup>, Prêvot dresse le procès verbal de la concession qui lui a été attribuée. A sa mort en 1817, son fils César Martin habite l'habitation. Un inventaire des habitations de Guyane dressé par Siredey en 1832 indique pour celle-ci une production de girofle et un atelier de 70 esclaves. Ensuite, un avis publié dans dans la feuille de la Guyane de 1869, nous indique que la propriété est à vendre ou à affermer, que sa superficie est d'environ cinq cent hectares et que les plantations se composent de roucouyers et de girofliers. Un acte d'état civil<sup>20</sup> de la commune de Roura pour l'année 1879 nous renseigne de l'occupation de cette habitation à cette date.

Comme à *Grand-Marée*, des vestiges<sup>21</sup> importants subsistent dans la végétation. Les principaux sont :

- Les deux piles en pierres d'un pont qui mène au débarcadère de l'habitation situé en contrebas de la crique St Martin. (Des photos réalisées en 2009 témoignent de sa destruction partielle)
- une rampe d'accès en terre qui mène du débarcadère à un bâtiment utilisé sans doute comme entrepôt.
- 200 mètres de murs en pierres qui soutiennent deux terrasses en terre
- Deux escaliers en pierres taillées
- Un ensemble de six fours à manioc
- Un bâtiment industriel aux soubassements en pierres (sécherie à girofle?)

17 Voyage à la Guiane et à Cayenne fait en 1789 et Années suivantes, p.272.

18 AD Guyane, L31.

19 AD Guyane 3P2.

20 Internet, site des Anom, 1879 acte 35,décès le 3 octobre de Adelaïde LOIRET sur l'habitation la Reconnaissance.

21 Voir plan en annexe.

Citons aussi, un ensemble de petites surfaces aménagées qui indiquent sans doute un petit village datant de la fin de l'esclavage.

### **3 - LE PROJET D'ÉTUDE DU CHEMIN DE LA GABRIELLE**

Ce territoire compris en l'Oyac et les marais de la Gabrielle, aujourd'hui déserté par les hommes, a dans le passé connu une grande activité, principalement due à la culture des épices et à la fabrique du roucou. Plus précisément, durant la première moitié du XIX<sup>ème</sup> siècle, des milliers d'hommes esclaves, libres ou engagés ont emprunté ce chemin de la Gabrielle. Précédemment, nous avons retracé une partie de l'histoire de cette contrée, ignorée de nos jours par une grande majorité des habitants de la Guyane. Aujourd'hui, la forêt reprend ses droits et menace de détruire ce chemin et les anciens bâtiments des habitations.

#### **3-1 Démarche**

##### **3-1-1 Sur le chemin**

- Dégagement de la végétation pour permettre une relecture claire du chemin dans le paysage (sans abattage des arbres)
- Prospection afin d'identifier les quelques tronçons non encore repérés
- Nettoyage des passages pavés du chemin aux abords des ponts
- Dégagement de la végétation autour et sur les ponts afin de les rendre plus lisibles (sans abattage des arbres)
  
- Relevé photographique des vestiges
- Relevé topographique

##### **3-1-2 Sur l'habitation *la Reconnaissance* et *Grand-Marée***

L'habitation *la Reconnaissance* a été reconnue en 2009 : le pont<sup>22</sup> en contrebas de l'habitation était intact, aujourd'hui, à ses deux extrémités, un effondrement s'est produit suite à l'action des racines d'un arbre situé sur le dessus.

La problématique est identique sur l'habitation *Grand-Marée* si ce n'est, qu'au point de vue cadastral, nous ne sommes plus sur le domaine public mais sur un terrain cadastré « *propriétaires Grand-Marée* ». Il sera ici nécessaire de demander une autorisation aux propriétaires.

- Dégagement de la végétation pour permettre une relecture claire des vestiges (sans abattage des arbres)
- Prospection afin d'identifier d'autres bâtiments non encore repérés
  
- Relevé photographique des vestiges

22 Voir photos en annexe.

- Relevé topographique

### **3-2 Les moyens**

Deux associations guyanaises sont porteuses de ce projet, il s'agit de l'association AIMARA qui a pour vocation la gestion de programmes de recherche archéologique et de fouilles programmées et l'association GUYANE TREK qui organise des randonnées au cœur de la forêt amazonienne.

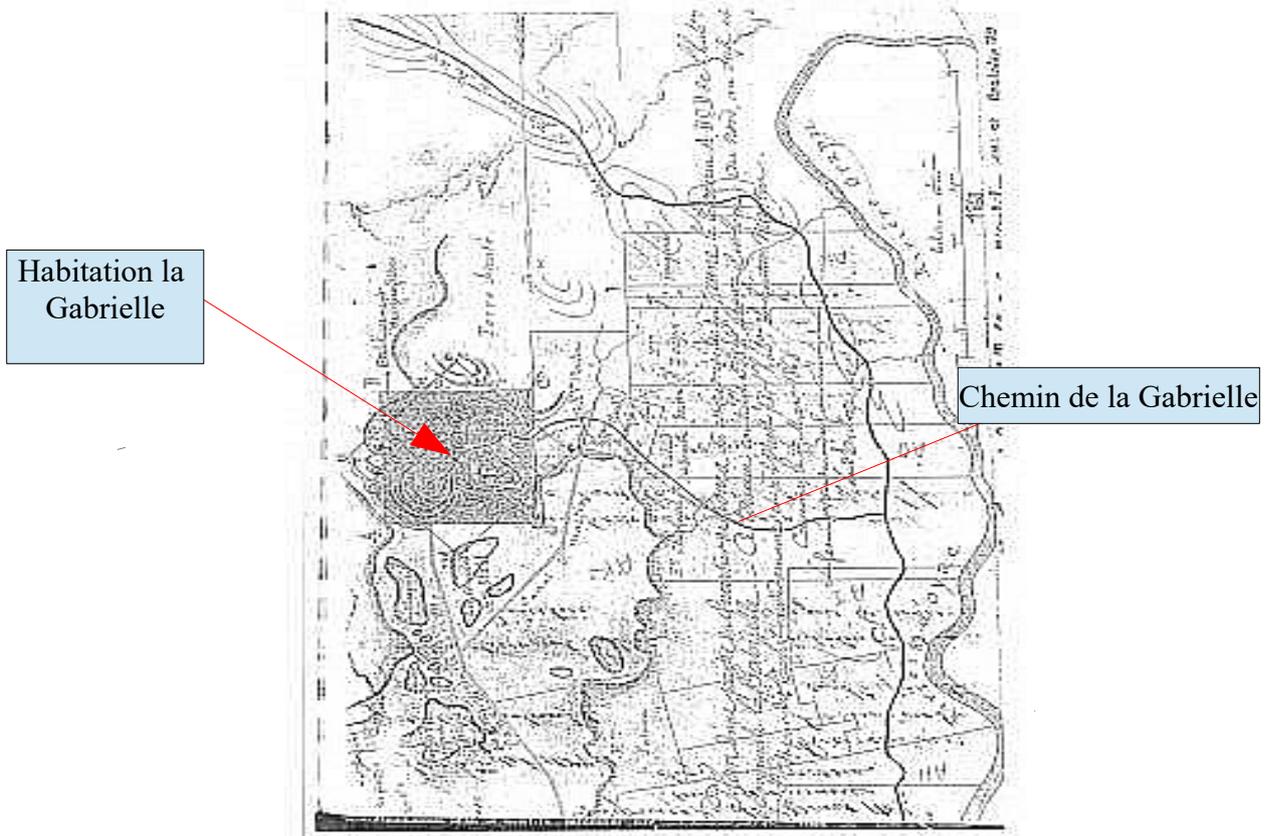
L'association AIMARA se propose d'être le porteur de projet :

- demande de subvention
- mise à disposition d'un archéologue pour le suivi du nettoyage et pour la réalisation des relevés photographiques, description des vestiges et relevés topographiques.

L'association GUYANE TREK se propose de mettre ses bénévoles au service du nettoyage du site.

Une vingtaine de personnes motivées sont prêtes à établir un camp de base sur le chemin et à effectuer les actions décrites précédemment. On peut estimer ce travail à 4 semaines : nettoyage et relevé topo compris.

## ANNEXES



*Illustration 1:* Plan d'une partie du quartier de Roura situant le chemin de la Gabrielle daté de 1868



*Illustration 3:* Pont Martin en 2009



*Illustration 2:* Pont Martin partiellement écroulé en 2013



*Illustration 4: Pont Martin en 2009 vu dans le sens de la rivière*



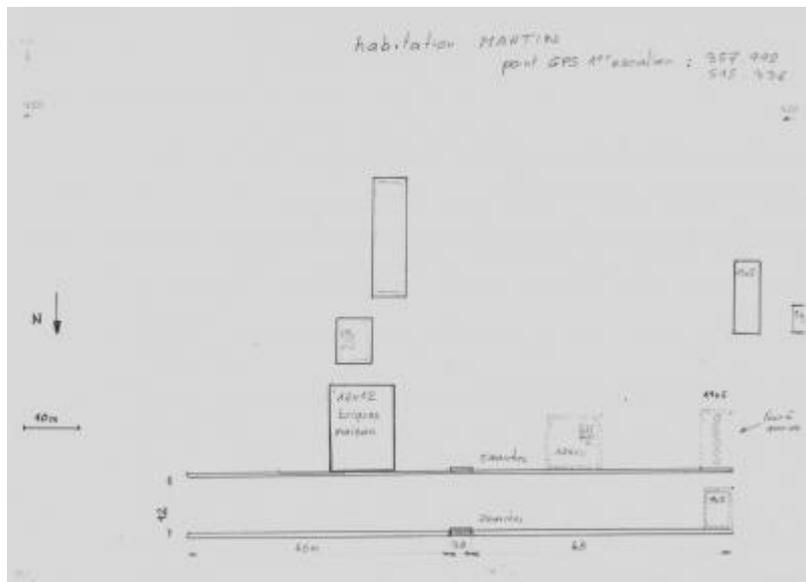
*Illustration 5: Pont de la Gabrielle en 2009*



*Illustration 6: Détail du caniveau du pont de la Gabrielle - 2009*



*Illustration 7: Fours à manioc de l'habitation la Reconnaissance - 2013*



*Illustration 8: Relevé de l'habitation la Reconnaissance à Martin extrait de « Vestiges coloniaux du chemin du roi et du chemin de l'habitation Gabrielle » Christian Lamendin, DAC, SRA, 2010*